

Image not found or type unknown



Recours après délai de réserve pour achat neuf

Par **latueuse_old**, le **12/12/2007** à **20:40**

Bonjour,
Nous avons acheté un appartement sur plan. Le jour de la visite pour remise des clés, nous ne nous sommes pas rendus compte de défauts de plâtrerie. Comme nous avons emménagé plus d'1 mois après, nos réserves sont hors délai.
Nous avons fait faire un devis ; la réfection nous coûtera 10 000 euros.
Avons-nous une possibilité de recours si nos réserves ont été signifiées hors délai ?
Merci beaucoup de votre aide.

Par **Mike46**, le **14/12/2007** à **08:37**

Bonjour,
ce désordre était-il caché ? Si oui je vous conseille de le dénoncer par AR le plus rapidement possible et si il ne réagit pas de l'assigner devant le Tribunal de grande Instance ou lui demander une reconnaissance de responsabilité.
Cordialement